

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 31 MARS 2016**

**Président** : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

**Présents** : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy - Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure – Monsieur MEUNIER Julien - Madame BAILLY Monique - Messieurs BARITEL Cédric - MOREAU Didier

**Excusés** : Monsieur GEORGES Patrick – Mesdames COURTOIS Nadine - THOMAS Céline – Monsieur THEVENOUD Guy a donné procuration à Monsieur MOREAU Didier

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2016.

**- FISCALITE 2016 :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des 3 taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 7.54 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 12.49 %
- Taxe foncière sur le bâti : 37.73 %

**- CLOTURE COMPTES CCAS :**

Le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale a été dissout par délibération du 12 novembre 2015 avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016, son action a été intégrée dans un Comité Communal d'Action Sociale (CCAS).

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur Burteau Gilles, Adjoint, et en l'absence du Maire, le compte administratif qui se résume ainsi :

**- Section de fonctionnement :**

- Dépenses réalisées..... 4 119,11 €
- Recettes réalisées ..... 4 079,00 €
- Excédent antérieur reporté ..... 450,41 €
- Total des recettes..... 4 529,41 €
- Excédent de clôture ..... 410,30 €

Le Conseil Municipal décide d'intégrer cet excédent de clôture à l'excédent de fonctionnement reporté du budget primitif communal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2015 dont les montants sont identiques au compte administratif.

**- BUDGETS PRIMITIFS 2016 :**

Le Conseil Municipal examine et vote, à l'unanimité, les budgets primitifs proposés pour l'exercice 2016 qui se présentent comme suit :

**A) Budget général :**

**- Section de fonctionnement :**

- Dépenses prévues ..... 581 755 €
- Recettes prévues ..... 596 286 €
- Produit antérieur ..... 165 469 €
- Total des recettes ..... 761 755 €
- Fonds libres dégagés  
pour l'investissement..... 180 000 €

**- Section d'investissement :**

- Dépenses prévues ..... 404 399 €
- Déficit antérieur ..... 165 427 €
- Total des Dépenses ..... 569 826 €
- Recettes prévues ..... 389 826 €
- Déficit compensé par prélèvement  
sur les fonds libres ..... 180 000 €

Les principaux travaux d'investissement envisagés sont les suivants : l'extension du bâtiment de l'atelier communal, les travaux de voirie route de Montceau et rues de Brioux et Bernacot, l'achat de matériels alternatifs de désherbage, de panneaux d'information numérique, d'un photocopieur.

B) Budget Assainissement :

- Section d'exploitation :

- Dépenses prévues .....48 763 €
- Recettes prévues .....47 387 €
- Produit antérieur ..... 9 722 €
- Total des recettes .....57 109 €
- Fonds libres dégagés  
pour l'investissement..... 8 346 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues .....576 706 €
- Déficit antérieur .....68 544 €
- Total des dépenses ..... 645 250 €
- Recettes prévues ..... 636 904 €
- Déficit compensé par prélèvement  
sur les fonds libres ..... 8 346 €

Les travaux d'investissement envisagés consistent en la 2ème tranche du programme de réhabilitation du réseau d'eaux usées (Bourg).

Le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation en cours de banques pour la réalisation d'un emprunt, qui pourrait être limité à 200 000 €, pour financer ces travaux. La conclusion de cet emprunt fera l'objet d'une décision du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

C) Budget Commerce Rural :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues ..... 4 630 €
- Recettes prévues .....13 430 €
- Excédent antérieur..... 518 €
- Total des recettes .....13 948 €
- Fonds libres dégagés  
pour l'investissement..... 518 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues ..... 9 318 €
- Déficit antérieur ..... 7 725 €
- Total des dépenses .....17 043 €
- Recettes prévues ..... 7 725 €
- Déficit compensé par prélèvement  
sur les fonds libres ..... 9 318 €

D) Budget Lotissement Les Tilles :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues .....123 190 €
- Déficit antérieur .....54 304 €
- Total des dépenses .....177 494 €
- Recettes prévues .....177 494 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues .....177 494 €
- Recettes prévues .....177 494 €

- **ASSAINISSEMENT : MARCHE DE REHABILITATION DU RESEAU** :

Le Maire présente les résultats de la consultation d'entreprises lancée sur e-bourgogne. 8 entreprises ont déposé une offre ; suite à l'ouverture des plis par la Commission communale et l'examen par la maîtrise d'œuvre selon les critères de la consultation, la mieux-disante est celle de l'entreprise FAMY pour un montant de 517 213,20 € TTC.

Le marché sera conclu par le Maire avec cette entreprise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

Les travaux seront réalisés en mai – juin 2016.

- **LOCAL TECHNIQUE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION** :

Le Dossier de Consultation des Entreprises sera mis en ligne sur e-bourgogne dans les prochains jours. Le programme prévisionnel prévoit une réalisation des travaux en 4 mois à partir de la mi-juin.

L'ouverture des plis est prévue le 25 avril 2016 par la commission communale « Bâtiments ».

### **- TRAVAUX DE VOIRIE ET PANNEAUX NUMERIQUES :**

Voirie : Les travaux sont prévus à partir de la mi-avril, par l'entreprise COLAS, titulaire du marché de travaux pour les plateaux ralentisseurs de la Route de Montceau et la réfection de la rue de Bernacot et de la rue de Brioux.

Le Département réalisera la réfection complète du revêtement avec déviation durant les semaines 15 et 16.

La réfection de la place de Lomonot, dont le coût est estimé à 14 616 € TTC, sera réalisée par l'entreprise COLAS, par ailleurs titulaire du marché des travaux de voirie.

La dépense totale de l'ensemble de ces travaux s'élève à 55 130 € TTC.

### **Panneaux numériques :**

Le Maire présente les différents devis reçus pour l'achat de 2 panneaux d'information numériques à installer place de Lomonot et place Gandin (pour un coût estimé de 18 000 à 26 000 € suivant la configuration).

Le choix du modèle et de l'entreprise sera finalisé dans les prochains jours.

L'aménagement du socle de ces panneaux est à la charge de la commune. Le raccordement électrique pour la place de Lomonot est estimé à 1 256 € TTC.

### **- TARIFS ET MODALITES LOCATION SALLE POLYVALENTE :**

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (110 € pour les habitants de Salornay et 180 € pour les extérieurs).

Un forfait de 20 € pour l'utilisation du chauffage est instauré, applicable à tous les occupants sauf aux associations locales. Pour les associations partenaires, un forfait de 10 € par jour sera facturé en cas d'utilisation du chauffage.

Une caution de 300 € est mise en place

Le forfait pour l'utilisation de la vaisselle est fixé à 25 €.

### **- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :**

- **Rénovation de la salle de réunions de la mairie** : Une partie des travaux (isolation et plafond) vient de se terminer dans le cadre du chantier d'insertion avec l'Agence du Patrimoine ; les revêtements et peintures sont réalisés par les employés communaux.

L'installation d'un vidéo projecteur fixe est envisagée.

- **Acquisition de matériel alternatif de désherbage**, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de désherbage ; une nouvelle présentation de matériel a été faite ce jour.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention de 80 % à l'Agence de l'Eau pour ces acquisitions dont le montant est estimé à environ 25 000 €.

### **- QUESTIONS DIVERSES :**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la proposition d'un artisan en création textile pour la reprise de l'atelier occupé actuellement par Myriam CHEMLA ; le préavis pour le logement a été donné pour le 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

- de la réunion du Conseil d'Ecole du 22 mars 2016 ;

- de la décision du Maire prise sur délégation du Conseil Municipal, pour l'avenant en moins-value de régularisation au marché de travaux de mise en accessibilité handicapés de la mairie avec l'entreprise PEREIRA à SAILLY - 71250 -, pour le lot N° 1 : Terrassements - VRD - Gros-Œuvre, pour un montant de 414 € TTC (suppression d'une grille caillebotis avec siphon de cour) ; (25/03/2016)

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 10 mai 2016.